

CONSEIL D'ORIENTATION DES RETRAITES
Séance plénière du 11 juillet 2019 à 9h30
« Évolution des inégalités intragénérationnelles »

Document n° 1

<i>Document de travail, n'engage pas le Conseil</i>

Note de présentation générale

Secrétariat général du Conseil d'orientation des retraites

Évolution des inégalités intragénérationnelles

Cette séance s'inscrit dans le prolongement du colloque du COR du 4 décembre 2018, consacré au thème des relations entre générations. Ce colloque avait notamment exploré la question des inégalités intergénérationnelles, en termes de niveau de vie, de patrimoine, et de mobilité sociale entre les générations.

Le dossier de la séance complète ces différentes thématiques par une analyse des inégalités intragénérationnelles. En effet, on ne peut considérer une génération comme un groupe homogène que l'on caractériserait par son salaire moyen, sa pension moyenne ou son niveau de vie moyen : au sein de chaque génération, il existe des inégalités importantes en matière d'emploi, de salaires, de retraites et de niveau de vie. L'objet de cette séance consiste dès lors à explorer les inégalités intragénérationnelles, en se demandant si celles-ci ont tendance à s'accroître ou à diminuer au fil des générations.

En particulier, si l'on veut que le système de retraite remplisse à l'avenir l'objectif d'assurer un niveau de vie satisfaisant à chaque retraité, il convient de s'interroger sur les carrières des générations qui sont aujourd'hui en début ou en milieu de vie active. Selon les projections du COR, ces générations devraient liquider leur pension selon des règles moins favorables que les générations précédentes (avec notamment des taux de remplacement plus faibles). Or elles effectuent leur carrière dans un contexte marqué par le chômage et la précarité de l'emploi. Il y a donc un risque que ces générations, ou du moins les individus les moins favorisés de ces générations, cumulent des carrières moins favorables et des conditions de départ à la retraite dégradées par rapport aux générations précédentes qui sont à la retraite ou sur le point de la prendre.

Les inégalités intragénérationnelles interrogent par ailleurs l'organisation de notre système de retraite : dans quelle mesure doivent-elles être compensées au moment de la retraite ? Il a été établi que le cœur du système actuel (hors dispositifs de solidarité), loin de compenser ces inégalités, les accroît¹. Dans un nouveau système de retraite en points, le cœur du système devrait simplement les reproduire, le nombre de points acquis étant directement proportionnel aux revenus d'activité de toute la carrière. La question de savoir s'il conviendrait de les réduire ne s'en pose pas moins.

La première partie de ce dossier est consacrée aux inégalités sur le marché du travail : inégalités d'emploi et de salaires. La deuxième partie est consacrée aux inégalités de niveau de vie au cours de la vie active et de la retraite : niveau de vie, pauvreté, conditions de vie et patrimoine. Enfin la troisième partie s'interroge sur la formation des inégalités : inégalités scolaires, reproduction des inégalités et mobilité sociale.

Ce dossier se centre sur les inégalités en termes de revenus (salaires, montant de pension et niveau de vie). Il n'aborde pas les inégalités d'espérance de vie et donc de durée de perception de la retraite, qui constituent pourtant un élément essentiel d'inégalités en matière de retraites. À ce sujet, les études récentes de l'INSEE montrent que les inégalités intragénérationnelles d'espérance de vie sont fortement liées au niveau de vie, avec 13 ans d'écart chez les hommes

¹ Voir la séance du COR du 22 mars 2018.

entre les 5 % les plus aisés et les 5 % les plus modestes², et que les écarts entre les cadres et les ouvriers se sont maintenus entre 1976 et 2013³.

1. Les inégalités liées à la situation sur le marché du travail : précarité de l'emploi et inégalités salariales

1.1. Éléments de cadrage : l'évolution dans le temps des inégalités vis-à-vis de l'emploi

Le marché du travail a connu de profondes transformations ces dernières décennies : la population active a augmenté de près de 30 % entre 1975 et 2012 (soit de 22,1 à 28,3 millions). C'est surtout la participation accrue des femmes au marché du travail qui a été à l'origine de cette progression tandis que le taux d'activité des hommes a eu tendance à baisser. Par ailleurs, les taux d'activité des 15-24 et des 50-64 ans ont plutôt diminué jusque dans les années 1990 pour se stabiliser chez les plus jeunes et augmenter significativement chez les seniors sous l'effet notamment des réformes successives des retraites. Cela s'accompagne d'une plus grande précarité dans l'emploi puisque parmi ces nouveaux actifs, le **document n°2** décompte 2,9 millions d'emplois à temps partiel et 2 millions de chômeurs en 2012.

En 2018, les chômeurs représentent près de 9 % de la population active contre 3 % en 1975. En outre, on peut noter le rapprochement des taux de chômage des hommes et des femmes alors que le taux de chômage des femmes était structurellement plus élevé. Les femmes sont toutefois bien plus touchées par le temps partiel qui s'est stabilisé depuis les années 2000 à environ 30 % alors qu'il continue à augmenter pour les hommes (7 % en 2017).

Parallèlement, le sous-emploi⁴ a augmenté depuis les années 1990. Le sous-emploi – que l'on peut rapprocher de la notion de temps partiel subi – touche logiquement davantage les femmes et les personnes de moins de 30 ans. De même, à propos des formes particulières d'emploi, les contrats courts (contrats à durée déterminée et contrats d'intérim) se sont aussi multipliés, spécialement chez les jeunes dont la part d'emploi précaire atteint près de 40 % pour les 20-24 ans en 2017.

Pour compléter l'observation de la précarité sur le marché du travail, le **document n°5** présente dans un premier temps l'évolution des inégalités de revenu salarial⁵ et de revenu journalier⁶ au fil du temps en observant les ratios interdéciles. Les différences de tendance d'évolution des inégalités de salaire journalier (stable) et de revenu salarial (en hausse) indiquent que c'est surtout au niveau du temps de travail et notamment du nombre de jours

² Nathalie Blanpain, « L'espérance de vie par niveau de vie : chez les hommes, 13 ans d'écart entre les plus aisés et les plus modestes », INSEE Première n°1687, février 2018.

³ Nathalie Blanpain, « Les hommes cadres vivent toujours 6 ans de plus que les hommes ouvriers », INSEE Première n°1584, février 2016.

⁴ Le taux de sous-emploi est défini comme la part de personnes parmi les actifs occupés qui travaillent à temps partiel, souhaitant travailler davantage et qui sont disponibles pour le faire.

⁵ Le revenu salarial correspond à la somme de tous les salaires perçus par un individu au cours d'une année donnée : il prend de fait en compte le salaire horaire, la quotité travaillée hebdomadaire (temps complet ou temps partiel), et la durée travaillée sur l'année (champ des salariés du secteur privé travaillant en France métropolitaine, hors salariés agricoles, apprentis, stagiaires, et salariés d'un particulier).

⁶ Le salaire journalier correspond au salaire net par jour rémunéré à temps complet (champ des salariés du secteur privé travaillant en France métropolitaine, hors salariés agricoles, apprentis, stagiaires, et salariés d'un particulier).

travaillés dans l'année qu'il faut chercher les explications de ce creusement des inégalités. Il convient également de souligner que les inégalités de revenu salarial se sont davantage accentuées chez les jeunes, les femmes et les revenus salariaux du bas de la distribution.

1.2 L'évolution des situations précaires dans l'emploi au fil des générations

Le **document n°3** analyse l'évolution des quatre indicateurs de précarité décrits précédemment (le taux de chômage, le taux d'emploi précaire, le taux de temps partiel et enfin le taux de sous-emploi) mais dans une perspective générationnelle. Cette analyse met en avant une précarisation des parcours professionnels, surtout en début de carrière et dans une moindre mesure en fin de carrière (après 50 ans), particulièrement marquée pour les femmes.

L'allongement de la durée d'études peut expliquer en partie la précarisation observée des débuts de carrière au fil des générations du fait des jobs étudiants (contrats courts et/ou à temps partiel). Le taux de scolarisation a fortement augmenté jusqu'au début des années 1990 puis s'est stabilisé ; l'effet de l'allongement des études apparaît donc moins marqué à partir des générations nées dans les années 1970.

a. Le taux de chômage

Le taux de chômage augmente au fil des générations mais de façon inégale selon l'âge : entre les générations nées au début des années 1960 et à la fin des années 1980, le taux de chômage des plus jeunes a bondi, de 10 % à 20 % par exemple pour les 20-24 ans⁷. En milieu et fin de carrière, la progression du taux de chômage au cours des générations ralentit ; et après 35 ans, les écarts entre les femmes et hommes se réduisent de génération en génération.

b. Le taux d'emploi précaire⁸

Le taux d'emploi précaire a progressé à toutes les étapes de la vie professionnelle au fil des générations. Les situations précaires deviennent donc de plus en plus courantes, surtout pour les jeunes connaissant un taux particulièrement élevé (autour de 30 % pour les 20-24 ans), ce qui indique que l'insertion sur le marché du travail apparaît de plus en plus complexe ; mais l'instabilité des situations dans l'emploi se poursuit aussi en milieu de carrière. Les femmes présentent un taux d'emploi précaire plus élevé que les hommes, sans observer d'amélioration notable suivant les générations ; elles sont plus susceptibles de connaître des carrières discontinues.

c. Le taux de temps partiel

La proportion de salariés à temps partiel a eu tendance à progresser de façon importante au fil des générations ainsi qu'au cours de la carrière : jusqu'aux générations nées dans les années 1960, le taux de temps partiel augmente continûment avec l'âge et de manière plus rapide après 50 ans. Cela peut être le reflet d'une plus grande difficulté à obtenir une situation professionnelle stable, notamment avant 30 ans et après 50 ans pour les générations observées. Mais cette évolution est surtout à relier à la progression des taux d'activité des femmes et des seniors depuis les années 2000.

⁷ Le taux de chômage des jeunes rapporte le nombre de jeunes au chômage au nombre de jeunes actifs, qui a pu diminuer avec l'allongement de la scolarité. La part des jeunes au chômage parmi l'ensemble des jeunes a probablement moins augmenté.

⁸ Le taux d'emploi précaire est défini comme la part d'individus en CDD ou en contrat d'intérim parmi l'ensemble des personnes en emploi.

Le **document n°4** montre en effet que l'emploi à temps partiel représente une part croissante de la carrière des femmes au fil des générations : entre 20 et 40 ans, l'emploi à temps partiel occupe 5 % du parcours des femmes des générations 1935-39 et 1945-49, et plus de 10 % pour les générations 1955-59 et 1960-64. Entre les générations 1935 et 1964, la hausse du nombre d'enfants et du niveau de diplôme des travailleurs à temps partiel traduit une modification du comportement d'activité des mères, qui sont moins souvent inactives lorsque leurs enfants sont jeunes et privilégient le temps partiel pour rester ou reprendre un emploi.

d. Le taux de sous-emploi

Le sous-emploi (ou temps partiel subi) est plus fréquent chez les jeunes pour toutes les générations observées mais ce taux n'augmente pas particulièrement au fil des générations. Le point le plus marquant reste la différence entre les hommes et les femmes, ces dernières affichant un taux de sous-emploi au moins deux fois supérieur à tous les âges, sans observer de recul de ces inégalités au fil des générations.

1.3 Inégalités de revenu salarial et précarité au cours de la carrière au fil des générations

a. Les inégalités de revenu salarial se sont creusées au fil des générations

Le **document n°5** montre que les inégalités de revenu salarial se sont creusées à tous les âges mais plus fortement chez les jeunes depuis les générations nées dans les années 1950, quel que soit leur niveau de revenu salarial. Cela témoigne des difficultés croissantes d'insertion sur le marché du travail et d'une précarisation accrue des débuts de carrière au fil des générations. Il faut tout de même préciser que les situations précaires en début de carrières observées par le biais du revenu salarial peuvent résulter du recul de l'âge d'entrée sur le marché du travail du fait de l'allongement des études. Les inégalités en bas de la distribution sont beaucoup plus prononcées pour les femmes que pour les hommes pour toutes les générations, tout au long de la carrière (mais la différence est moins nette chez les plus jeunes). Ces différences entre femmes et hommes s'expliquent notamment par la forte part de temps partiel chez les femmes.

b. Des carrières plus durablement précaires au fil des générations

Le **document n° 6** examine les inégalités de revenus salariaux au sein des générations successives des salariés du secteur privé (c'est-à-dire les cotisants actuels à l'Agirc-Arrco), en mettant l'accent sur les salariés « précaires », définis ici comme des salariés dont les salaires perçus sur un an sont inférieurs au SMIC annuel (ou à un autre seuil comme la moitié du salaire moyen). Le taux de « précarité » augmente nettement au fil des générations (ici entre les générations 1958 et 1977) avant 30 ans chez les femmes comme chez les hommes. On apprend également qu'après l'âge de 30 ans, le taux de « précarité » des femmes est supérieur à celui des hommes ; même si celui des hommes augmente au fil des générations, tandis que celui des femmes tend à baisser au fil des générations. Cette étude interroge également l'aspect récurrent des situations de « précarité » de salariés au cours de leur carrière. Avant 30 ans, presque tous les jeunes ont connu au moins une année de « précarité » qui est de plus en plus récurrente au fil des générations : au sein de la génération 1970, environ deux tiers des jeunes ayant cotisé au moins 5 ans avant 30 ans ont été « précaires » plus de la moitié du temps avant 30 ans. Après 30 ans, parmi les salariés ayant cotisé au moins 5 ans entre 30 et 44 ans, environ un homme sur deux et quatre femmes sur cinq ont connu au moins une année de « précarité », cette proportion augmentant au fil des générations ; parmi eux, environ la moitié

ont été « précaires » plus de la moitié du temps entre 30 et 44 ans.

c. Éclairage sur les débuts de carrière : comment ont évolué les carrières avant 30 ans ?

En complément, le **document n°7** permet de faire un focus sur les débuts de carrière et de caractériser l'évolution des parcours professionnels avant 30 ans. L'évolution de ces indicateurs au cours des générations montre que l'âge de première validation d'une année complète a progressé jusqu'aux générations nées au milieu des années 1970, cet âge est légèrement en recul depuis la génération 1980 du fait notamment de la fin de l'allongement de la durée des études et des situations de cumul d'études et d'activité (du type alternance)⁹.

Le principal résultat du document n°7 est que le nombre de trimestres moyen validé à la CNAV à 25 ou 30 ans a baissé jusqu'à la génération 1975 puis s'est stabilisé à 32 pour les hommes et 15 pour les femmes. La croissance de la précarité mise en avant dans le **document n°3** ne semble pas s'être traduite par une moindre accumulation des droits, notamment pour les générations nées après 1980.

En revanche, de plus en plus de trimestres ont été validés au titre du chômage par les hommes tandis que la part de trimestres validés au titre de l'AVPF a baissé chez les femmes au fil des générations.

2. Inégalités de niveau de vie, de conditions de vie et de logement

La première partie du dossier met en évidence une certaine augmentation des inégalités d'emploi et de salaire au fil des générations. Il s'agit d'inégalités salariales entre salariés présents sur le marché du travail, avant toute redistribution.

La question se pose de savoir comment elles se traduisent en termes de niveau de vie et de conditions de vie, c'est-à-dire lorsque l'on passe au niveau du ménage (actif, retraité ou autre inactif) et que l'on prend en compte l'ensemble des revenus y compris ceux qui proviennent des prestations sociales.

Bien d'autres facteurs d'inégalités peuvent intervenir, comme les inégalités entre travailleurs indépendants ou les inégalités de patrimoine. Mais les inégalités peuvent être plus ou moins corrigées par la redistribution privée (partage des ressources entre conjoints dans le couple, transferts entre générations au sein de la famille élargie) ou par la redistribution publique (retraites, allocations chômage ou invalidité, prestations familiales et sociales, impôts).

2.1. Les niveaux de vie au fil des générations

Les **documents n° 8 à 10** étudient les niveaux de vie des ménages selon l'âge et la génération à partir des enquêtes Revenus fiscaux de l'INSEE, en complétant les données des enquêtes réalisées chaque année depuis 1996 et publiées régulièrement par l'INSEE par les données des anciennes enquêtes 1970 à 1996 de façon à reconstituer des séries longues permettant de comparer les générations successives. Sont successivement étudiés le niveau de vie moyen

⁹ En complément, un document publié par la DREES, « Les droits à la retraite acquis en début de carrière Une analyse à partir de l'Échantillon interrégimes de cotisants 2009 », Dossiers solidarité et santé N°60 - Janvier 2015

(**document n° 8**), les inégalités de niveau de vie (**document n° 9**) et le taux de pauvreté monétaire (**document n° 10**).

a. Le niveau de vie moyen au fil des générations

Le **document n° 8** reprend l'intervention de Jean-Michel Hourriez (SG-COR) au colloque du COR du 4 décembre 2018. Il est ici question d'inégalités intergénérationnelles. Pour examiner si la croissance est équitablement répartie entre les générations, on peut observer comment évolue dans le temps le profil du niveau de vie moyen selon l'âge : si ce profil reste constant au fil du temps, la croissance semble *a priori* équitablement répartie entre les générations ; au contraire, si ce profil se déforme, des situations inéquitables peuvent apparaître. Par exemple, une génération qui connaîtrait un niveau de vie relatif élevé tout au long de son cycle de vie apparaîtrait comme une génération favorisée, le niveau de vie relatif étant défini comme le rapport entre le niveau de vie moyen de la génération et le niveau de vie moyen de l'ensemble de la population à la même date.

Effectivement, on constate ou on projette que, entre 1970 et 2070, le profil de niveau de vie selon l'âge s'est déformé par le passé et se déformera à nouveau à l'avenir : aujourd'hui favorable aux seniors, il leur était défavorable en 1970, et il le redeviendrait en 2070 sans toutefois l'être autant ; au contraire, les jeunes ménages étaient relativement favorisés dans les années 1970 alors qu'ils sont relativement défavorisés aujourd'hui.

Il en résulte que les générations nées aux alentours de 1945 (que l'on assimile parfois aux premiers *baby boomers*, bien qu'une partie d'entre eux soient nés avant le *baby boom*) peuvent apparaître favorisées par rapport aux autres générations, dans la mesure où elles ont connu un niveau de vie relatif élevé à la fois durant leur jeunesse et durant leur retraite. Néanmoins, il s'agit d'un avantage relatif : le niveau de vie moyen sur l'ensemble du cycle de vie, observé ou projeté pour chaque génération entre 25 et 85 ans, devrait progresser dans l'absolu (en euros constants) au fil des générations, même si cette progression serait quasiment inexistante entre les générations 1945 et 1965.

b. Les inégalités de niveau de vie au fil des générations

Au-delà des inégalités intergénérationnelles vues précédemment, le **document n° 9** montre que les inégalités intragénérationnelles de niveau de vie n'ont connu que des variations limitées depuis 1996.

Mais si l'on remonte plus loin dans le temps en 1970, les inégalités étaient plus importantes qu'aujourd'hui au sein de chaque génération, parmi les retraités comme parmi les actifs. En 1970 beaucoup de retraités avaient des petites retraites, puis les inégalités entre les retraités ont diminué avec l'arrivée à la retraite de générations ayant de meilleures retraites. Les inégalités entre les actifs étaient élevées à cause des petits travailleurs indépendants déclarant de faibles revenus « au forfait » à l'administration fiscale (petits agriculteurs, artisans et commerçants), puis cette population a progressivement disparu avec le renouvellement des générations.

Dans le même temps, les inégalités entre les actifs salariés (en emploi ou au chômage) ont eu tendance à augmenter entre 1975 et 1996, avec la montée du chômage et des emplois instables ou à temps partiel. Cependant, cette montée des inégalités reste limitée par rapport à la baisse des inégalités parmi les retraités et les indépendants.

c. La pauvreté monétaire au fil des générations

Le **document n° 10** rappelle que le taux de pauvreté d'une génération à un âge donné est un indicateur d'inégalités de niveau de vie qui reflète à la fois les inégalités intergénérationnelles et les inégalités intragénérationnelles. Le taux de pauvreté d'une génération est en effet d'autant plus élevé que le niveau de vie relatif de cette génération est faible (par rapport aux autres générations) et que les inégalités au sein de cette génération sont importantes.

Au cours de ces 50 dernières années, la pauvreté a changé de visage : alors qu'elle concernait surtout les personnes âgées dans les années 1970, elle concerne surtout les jeunes depuis la fin des années 1990.

Ainsi, trois ensembles de générations se sont succédé :

- d'abord des anciennes générations aujourd'hui décédées, qui avaient souvent passé leur retraite ou leur vieillesse dans la pauvreté ;
- puis des générations intermédiaires qui ont vécu leur jeunesse à une époque où les jeunes n'étaient pas encore exposés au risque de pauvreté, et qui vivent leur retraite à une époque où le taux de pauvreté des retraités est faible, si bien qu'elles n'ont jamais globalement connu un risque élevé de pauvreté ;
- enfin des jeunes générations aujourd'hui en activité, qui débutent ou ont débuté leur vie professionnelle dans un contexte où les jeunes sont fortement exposés au risque de pauvreté.

Au-delà de la mise en exergue de ce basculement très net, ce document s'efforce d'éclairer la question de la persistance de la pauvreté tout au long du cycle de vie chez les jeunes générations : une fois passée l'étape délicate de l'insertion sur le marché du travail où elles sont très exposées au risque de pauvreté, ces jeunes générations seront-elles durablement exposées au risque de pauvreté tout au long de leur carrière, ce qui entraînerait un risque élevé de pauvreté durant leur retraite ?

Au vu des données disponibles aujourd'hui, lorsque l'on compare le taux de pauvreté des générations successives nées après 1950, le taux de pauvreté augmente nettement avant l'âge de 30 ans. Cette augmentation persiste après l'âge de 30 ans, de façon plus modérée. Cependant, on ne note pas d'augmentation du taux de pauvreté au fil des générations après l'âge de 45 ans, car les premiers *baby boomers* avaient déjà un taux de pauvreté relativement élevé entre 45 et 60 ans.

2.2. Les conditions de vie au fil des générations

Étant données les évolutions des niveaux de vie vues précédemment, il ne fait aucun doute que les conditions de vie des générations à la retraite se sont améliorées au cours des dernières décennies ; en revanche on pourrait craindre que les conditions de vie des générations qui sont aujourd'hui en âge de travailler (ou des personnes les plus défavorisées au sein de ces générations) soient moins bonnes que les conditions de vie des générations qui étaient en âge de travailler il y a 20 ou 30 ans.

Pour documenter ce point, le **document n° 11** examine quelques indicateurs de conditions de vie selon l'âge ou la génération : conditions de logement, équipement des ménages et départs en vacances. A cette fin, le SG-COR a rassemblé des données anciennement publiées par l'INSEE sur les conditions de vie et demandé à l'INSEE d'exploiter la série des enquêtes Logement.

Même si la taille des logements (nombre de pièces) diminue au fil des générations nées après 1950, on n'observe pas d'augmentation de la proportion de logements surpeuplés (au sens d'une norme de peuplement définie par l'INSEE), car la taille des ménages diminue également. En matière de qualité du logement, toutes les générations nées après 1950 ont bénéficié du confort sanitaire de base dès le début de leur vie adulte ; néanmoins, alors que les ménages sont globalement de plus en plus satisfaits de leurs conditions de logement, les générations nées dans les années 1960 ou 1970 déclarent un peu plus souvent avoir de mauvaises conditions de logement en milieu de vie active (entre 30 et 49 ans) que les premiers *baby boomers*.

Par ailleurs le taux d'équipement en automobile des seniors comme leur taux de départ en vacances a quasiment rejoint aujourd'hui celui des plus jeunes, alors qu'il était relativement faible dans les années 1970 ou 1980. Le taux d'équipement en automobile des jeunes ménages plafonne, comme leur taux de départ en vacances, mais on n'observe pas de dégradation pour les jeunes générations.

2.3. Le patrimoine au fil des générations

Le **document n° 12** reprend la présentation d'André Masson sur le patrimoine (directeur de recherches au CNRS et directeur d'études à l'EHESS) au colloque du COR du 4 décembre 2018.

Le patrimoine total des ménages français a triplé depuis vingt ans, et le ratio patrimoine/revenu augmente depuis les années 1980 pour la France comme pour la Grande-Bretagne et l'Allemagne. On observe une augmentation constante du patrimoine à la retraite au fil des générations mais les inégalités du niveau patrimoine au sein des seniors se creusent. Les jeunes quant à eux sont de plus en plus contraints dans leurs projets patrimoniaux. Cette situation va se reproduire ou se renforcer au fil des générations, l'héritage à venir étant de plus en plus important et tardif.

Cette situation crée des inégalités entre héritiers et non héritiers et d'un point de vue intergénérationnel, les inégalités entre jeunes et seniors s'accroissent au détriment des jeunes. On a une masse de patrimoine dormant aux mains des seniors, dont ont besoin les générations jeunes fortement contraintes. La question se pose dès lors de savoir comment orienter l'épargne abondante des seniors vers des investissements productifs plus longs et risqués qui seraient des éléments moteur de la croissance.

3. La mobilité sociale au fil des générations et les inégalités scolaires

Cette troisième partie a pour objectif d'ouvrir la réflexion autour de la thématique des inégalités à d'autres champs dont les analyses contribuent à la compréhension des enjeux, notamment en matière de carrière et de retraite. Cette partie présente donc trois documents :

- Le **document n°13** reprend la présentation de Camille Peugny (sociologue, professeur à l'université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines) lors du colloque du COR du 4 décembre 2018. Il porte sur la reproduction des inégalités et la mobilité sociale au fil des générations, et montre que les perspectives de mobilité sociale se dégradent plutôt au fil des générations (1944 à 1969). Sur les générations suivantes, l'immobilité sociale se confirme : la part des enfants d'employés ou ouvriers occupant le même statut que leur père diminue pour atteindre 70 % et la part d'enfants de cadre exerçant un emploi de cadre se stabilise autour de 40 %. La faible évolution de la mobilité sociale conditionne la concentration des inégalités de revenus et de carrière sur certaines populations au fil des générations.
- Le **document n°14** traite du sentiment de déclassement et vient compléter les conclusions du document précédent : la perception du déclassement et de la reproduction des inégalités joue sur les opinions des individus qui jugent souvent que leur situation s'est dégradée par rapport à leurs parents.
- Enfin, le dernier **document n°15**, présente un aperçu des inégalités scolaires en France et montre, notamment entre les deux enquêtes PISA 2003 à 2012, que les inégalités scolaires liées à l'origine sociale se sont fortement renforcées. Par ailleurs, c'est le niveau scolaire des élèves les moins performants qui s'est le plus dégradé entre 2007 et 2012. Le niveau d'étude est un déterminant important de la carrière, et des inégalités persistantes de réussite scolaire ont des incidences sur les inégalités salariales et sur la précarité sur tout le cycle de vie.